



## Introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2014



En application de la législation fédérale et cantonale, ainsi que du nouveau Règlement intercommunal sur la gestion des déchets, les coûts d'élimination des déchets seront mis à charge de leurs détenteurs.

### Financement de la gestion des déchets

Le **droit fédéral et cantonal** est clair en la matière. L'élimination des déchets urbains doit être financée selon le **principe du pollueur-payeur : celui qui produit des déchets paie !**

Les communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin adhèrent au **système régional de taxe au sac** proposé par les périmètres VALORSA, GEDREL et SADEC : **1 sac, 1 couleur, 1 prix, 1 région.**

Cette solution régionale est facile à appliquer, ne demande pas d'investissements supplémentaires et évite le tourisme des déchets.

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014**, dans les communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin, seuls les sacs officiels seront admis pour la collecte des déchets incinérables.

Pour couvrir tous les coûts de la gestion des déchets urbains, l'ACPRS percevra une **taxe forfaitaire** par habitant dès le 1<sup>er</sup> janvier suivant son 20<sup>e</sup> anniversaire. Les étudiants sont exonérés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier suivant leurs 25 ans, sur présentation d'une attestation d'études d'une école reconnue. Cette taxe sera ajustable annuellement selon les coûts effectifs.

Lors de naissance et pour les personnes qui ne résident pas en EMS et devant porter des protections contre l'incontinence, des sacs gratuits seront disponibles auprès des administrations communales de Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin.

### CELA SIGNIFIE POUR VOUS QUE :

- **Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014**, seuls **les sacs officiels blancs et verts** seront autorisés pour les ordures ménagères.
- Les sacs habituels (noirs, de couleurs ou transparents) ne seront pas ramassés ni acceptés à la déchetterie.
- Des sanctions seront prises à l'encontre des contrevenants.

Les sacs sont disponibles dans la plupart de vos commerces habituels, au prix de :

17 litres		rouleau de 10 sacs		fr. 10.00
35 litres		rouleau de 10 sacs		fr. 20.00
60 litres		rouleau de 10 sacs		fr. 38.00
110 litres		rouleau de 5 sacs		fr. 30.00

Des renseignements complémentaires sont disponibles sur le site internet [www.vaud-taxeausac.ch](http://www.vaud-taxeausac.ch), ainsi qu'au 0800 804 806 (n° gratuit).

Une information sur la gestion des déchets et l'utilisation de la déchetterie est jointe à ce courrier. Vous pouvez également consulter le site internet : [www.acprs.ch](http://www.acprs.ch). Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par mail à : [info@acprs.ch](mailto:info@acprs.ch).

Le Comité de direction de l'ACPRS remercie chacun de prendre note de ces nouvelles directives.

Le Comité de direction de l'ACPRS

Décembre 2013